

THEATRE DU PEUPLE

Rue du Théâtre du Peuple
BP 3

88540 BUSSANG

Exercice du 01 Janvier 2007 au 31 Décembre 2007

Comptes arrêtés au : 31 Décembre 2007

APE : 9001Z

SIRET : 783 423 726 00018

CABINET MONOT SA

20 rue Golbéry

Tél : 03 89 23 00 91

Fax : 03 89 41 38 92

68000 COLMAR

Annexe du Bilan

Règles et méthodes comptables
Immobilisations
Amortissements
Etat des échéances, créances et dettes
Produits à recevoir
Charges à payer
Produits et charges constatés d'avance
Crédit-bail
Engagements financiers
Produits et charges exceptionnels
Transferts de charges

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le total est de € 567 758,39 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de € 349 764,43 et dégageant une perte de € 29 699,95.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01.01.2007 au 31.12.2007.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est à mentionner.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement susceptible de modifier la lecture des comptes présentés n'est intervenu après la clôture des comptes au 31.12.2007.

Règles et méthodes comptables

(Code de commerce - articles L 123-13 et L 123-17)

(Décret n° 83-1020 du 29.11.1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivant du plan comptable général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29.11.1983 ainsi que les règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicable à la clôture de l'exercice.

1) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de logiciels informatiques amortis linéairement sur 4 ans.

2) Immobilisations corporelles

a) Valorisation

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles normes, l'association n'a pas eu à prendre d'option concernant :

- la comptabilisation en charges ou le rattachement au coût d'acquisition de l'immobilisation des droits de mutation, des honoraires et des frais d'actes liés à celle-ci,
- l'incorporation ou non des intérêts des emprunts liés à une acquisition d'immobilisation.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables dont la valeur unitaire du ou des composants soit significative par rapport à la valeur globale de la structure.

La valeur amortissable d'un actif n'a pas été diminuée de sa valeur résiduelle dès lors que celle-ci n'était pas significative ou mesurable.

b) Calcul des amortissements

Selon la tolérance administrative applicable aux PME ne dépassant pas les seuils fixés pour la présentation de l'annexe simplifiée, les amortissements des biens non décomposables sont calculés sur la durée d'usage suivant le mode linéaire ou dégressif sans comptabilisation d'un amortissement dérogatoire pour la partie de l'amortissement résultant de la différence entre la durée d'usage et la durée d'utilisation dans l'association.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues pour des immobilisations acquises neuves ont été les suivantes :

- constructions : 15 ans
- agencements des constructions : 8 à 10 ans
- matériel et outillage : 5 à 8 ans
- agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- matériel de bureau : 3 à 5 ans

3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

4) Stock

Le stock de livres a été évalué au prix d'achat.

Aucune provision pour dépréciation du stock n'a été constituée.

5) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Il n'existe ni créances, ni dettes libellées en devises étrangères.

Aucune provision pour dépréciation des comptes clients n'a été constituée.

6) Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

7) Indemnité de fin de carrière

Le montant des indemnités de fin de carrière est inscrit au tableau des engagements.

L'indemnité de fin de carrière susceptible d'être versée, est actualisée et pondérée des probabilités de vie et de présence dans l'association, à la date de clôture.

8) Passif éventuel

L'allocation de formation, éventuellement à verser, dans le cadre du droit individuel à la formation est évaluée à 50 % de la rémunération nette horaire calculée sur la rémunération nette versée au salarié au cours des 12 derniers mois précédant la clôture de l'exercice, divisée par le nombre total d'heures rémunérées au cours de ces 12 derniers mois et multipliée par le total des droits acquis à la clôture de l'exercice.

L'allocation de formation ainsi calculée est évaluée à la clôture de l'exercice à € 514,44.

9) Changement de méthode d'évaluation ou de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

10) Dérogation aux principes comptables

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre	10 671,43		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			21 176,86
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 157,94		6 957,83
Installations générales, agencements et aménagements divers	553 895,75		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 068,72		1 004,92
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	603 793,84		29 139,61
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	454,90		
Total IV	454,90		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	611 637,57		29 139,61

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			7 388,83	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre			10 671,43	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			21 176,86	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			27 115,77	
Installations générales, agencements et aménagements divers			553 895,75	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			20 073,64	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			632 933,45	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			454,90	
Total IV			454,90	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			640 777,18	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	6 819,08	262,25		7 081,33
Immobilisations corporelles				
Terrains	10 671,43			10 671,43
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions		1 601,47		1 601,47
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 297,09	4 807,00		15 104,09
Installations générales, agencements et aménagements divers	166 786,29	38 114,69		204 900,98
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 483,15	3 109,25		16 592,40
Emballages récupérables et divers				
Total III	201 237,96	47 632,41		248 870,37
TOTAL GENERAL (I + II + III)	208 057,04	47 894,66		255 951,70

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établissem. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outill. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		454,90		454,90
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		17 196,50	17 196,50	
		761,65	761,65	
		28 025,09	28 025,09	
		51 500,00	51 500,00	
		16,15	16,15	
		2 661,65	2 661,65	
	Total	100 615,94	100 161,04	454,90

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
		15 526,13	8 543,08	6 983,05	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		936,30	936,30		
		17 195,00	17 195,00		
	Total	145 221,03	138 237,98	6 983,05	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

8 090,94

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2007	31/12/2006
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 909,00	
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	1 909,00	

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		116,55
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 417,67	19 945,66
Dettes fiscales et sociales	2 904,00	4 307,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	20 321,67	24 369,56

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2007	31/12/2006
Produits d'exploitation	17 195,00	5 520,00
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	17 195,00	5 520,00

Charges constatées d'avance	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'exploitation	2 661,65	492,01
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	2 661,65	492,01

CREDIT BAIL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	13 483,92	2 696,78	5 393,56	8 090,36	3 924,12	7 521,23
Immobilisations en cours						
Total	13 483,92	2 696,78	5 393,56	8 090,36	3 924,12	7 521,23

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	3 924,12	7 848,24		11 772,36	161,50	3 924,12
Immobilisations en cours						
Total	3 924,12	7 848,24		11 772,36	161,50	3 924,12

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	11 772,36
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	230,00
Autres engagements donnés :	
Total (1)	12 002,36

<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements reçus	Montant
Total (2)	

<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements réciproques	Montant
Engagement de crédit-bail mobilier	11 772,36
Total	11 772,36

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Régularisation cotisations ASSEDIC	546,00	772000
Annulation facture DIAC	1 916,60	772000
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	37 933,79	777000
Total	40 396,39	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Contravention routière	90,00	671200
Régularisation cotisations URSSAF 2005	757,75	672000
Annulation avoir France Télécom	19,51	672000
Total	867,26	

TRANSFERTS DE CHARGES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des transferts de charges	Montant
Remboursement AFDAS de dépenses de formation	353,84
Remboursement assurance MAIF suite sinistre volets	1 406,00
Remboursement assurance MAIF suite sinistre véhicule	4 020,99
Avantages en nature repas et logement	10 272,28
Aides emplois jeunes	2 790,16
Aide à la création d'un emploi d'attaché de relations publiques	5 140,00
Total	23 983,27

ASSOCIATION THEATRE DU PEUPLE

Association régie par la Loi 1901
Siège social : 40, rue du Théâtre
88540 BUSSANG

EXERCICE clos le 31 DECEMBRE 2007

RAPPORTS
du COMMISSAIRE aux COMPTES



**ASSOCIATION
THEATRE DU PEUPLE**

40, rue du Théâtre

88540 BUSSANG

Siret : 78342372600018

***RAPPORT GENERAL du COMMISSAIRE aux COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2007***

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- *le contrôle des comptes annuels de l'association THEATRE DU PEUPLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations ;*
- *les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les documents mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 7 mars 2008

EXPERTIS CFE Audit & Conseil
Commissaire aux Comptes

Un Directeur Général Délégué,


Isabelle MÉTAIS
Commissaire aux Comptes